

# **U.F.O.L.E.P 44**

## **COMMISSION PETANQUE**



9 rue des Olivettes  
BP 74107

**44041 NANTES CEDEX 1**

### **Réunion de la commission technique pétanque UFOLEP**

cette réunion s'est déroulée le 27/03/2019 à 19h à la salle Jacqueline Auriol à Bouaye

#### **1. Participants à cette réunion :**

##### **1) Présents**

**Responsable commission** : AVERTY Jacques

**AL Bouaye** : PERRET Bernard ; BOIDE Guy

**La Boissière du Doré** : DOUCET Jean-Louis ; GRATTEAU Jean-Pierre ; Audouin Gilles

**Haute-Goulaine** : BOURDIN Michel ; POIRIER Thierry

**Préfailles** : LOTODE Philippe ; CHEVILLARD Franck

**Aigrefeuille** : AILLERIE Robert

**ALPAC Nantes** : SIRET Bernard ; GUIHENEUF Didier

**Métallo Nantes**: JOUHANNET Patrice ; TACHOT Yves

**Haute-Indre** : BREHIER Geneviève

**Couëron** : MARIE Jean-Yves ; LEPAGE Jean-Pierre

**Mouzillon** : MARQUES Dinis

##### **2) Excusés :**

**UFOLEP 44** : LEGUENNEC Fabien

#### **2. Ordre du jour :**

- 1) Arbitrage / règlement / matériel
- 2) Quotas pour national
- 3) Prochaines réunions
- 4) Questions diverses

### 3. compte rendu

#### 1) Arbitrage/règlement/ matériel

##### 1,1) Partie en temps limité

Proposition est faite pour modifier le règlement « **Pétanque UFOLEP 44** » afin que les parties se déroulent en temps limité à **1heure**. Une mène supplémentaire sera effectuée par deux équipes participantes uniquement si au bout de ce temps imparti, le score est à égalité pour ces deux équipes.

Le règlement concernant la délimitation des aires de jeu est celui applicable aux parties jouées en temps limité. Le cadre de l'aire de jeu fait office de lignes de perte. Le but devra être lancé à plus de 50cm des lignes latérales et à moins de 1m de la ligne de fond. Si une boule, durant la partie, vient à franchir cette délimitation, elle sera considérée comme nulle.

Les clubs de Haute Goulaine, le 6 avril 2019 et de Mouzillon, le 4 mai 2019 sont disposés à expérimenter ce nouveau règlement lors de leur prochain concours. Si cette expérience est positive. Ce point sera adopté pour une révision du règlement « **Pétanque UFOLEP 44** » dès la saison 2019/2020.

##### 1,2) Comportement

Il est rappelé que durant les parties, les participants ne doivent ni fumer, ni boire, ni téléphoner. La consultation de la messagerie est toutefois possible uniquement si elle est exécutée dans le respect des autres participants et manière exceptionnelle et rapide.

##### 1,3) Pénalité de retard

La pénalité pour absence de joueur ou d'équipe d'un terrain de jeu après proclamation des résultats et/ou attribution des terrains de jeu est celui applicable pour les parties en temps limité. Cette pénalité est de 1 point porté au crédit de l'équipe adverse pour un retard 5mn. Passé ce délai, la pénalité s'accroît de 1 point par cinq minutes supplémentaires de retard.

##### 1,4) Sanctions

L'organisateur donne pouvoir aux arbitres pour prendre les sanctions qui s'imposent en cas de manquement au règlement.

1,5) Les décisions prises en commissions **Pétanque UFOLEP 44** doivent être appliquées. Ces décisions ayant été au préalable entérinées à la majorité des clubs affiliés et participants à ces commissions.

1,6) Lot attribué aux équipes classées après la quinzaine place d'un concours.

Une demande est formulée par la section « **Etoile des boules** » de Couëron pour remplacer la bouteille de vin habituellement attribuée par un autre lot qui serait plus en rapport avec l'étiquette de la pratique d'un sport.

1,7) Date limite du 31 octobre pour le renouvellement des licences.

Cette condition est supprimée pour permettre aux adhérents ayant validés leur licence après cette date de participer aux compétitions de la saison.

Le joueur qui a une licence loisir peut participer au concours UFOLEP organisé par son club.

Il faut participer à 7 concours UFOLEP pour être autorisé au concours UFOLEP départemental.

#### 1,8) concours UFOLEP départemental 2019

Il est demandé aux clubs affiliés à **Pétanque UFOLEP 44** de proposer un (des) arbitres bénévoles pour apporter un soutien à ceux du club d'Aigrefeuille organisant ce concours.

#### 1,9) Age limite pour avoir sa licence UFOLEP

Il faut avoir au minimum 11ans pour prétendre à une licence UFOLEP.

### 2) Quotas pour national

2,1) Nous demandons la participation de 2 DFéminines supplémentaires. Notre représentation au National serait alors : 6 TASU ; 4 TADA ; 6TV ; 4DF ; 4DM ; 2DJ

### 3) Prochaines réunions

3,1) Les prochaines réunions auront lieu :

- le 09 mai 2019 à 19h place de l'Église à Aigrefeuille.
- le 22 mai 2019 à 19h à la Durantière
- le 05 juin 2019 à 19 h salle Jacqueline Auriol à Bouaye ( calendrier 2019/2020)

### 4) Questions diverses

4,1) Challenge par équipes départementales

La Loire-Atlantique ne prévoit pas de participer à cette compétition cette année mais souhaite obtenir plus de renseignements pour une éventuelle participation et/ou organisation lors d'une prochaine saison.

Contact à prendre auprès de la commission national

4,2) Stéphane GUERRET a décidé d'arrêter le secrétariat de la commission UFOLEP pétanque. Jean-Pierre LEPAGE du club " les étoiles des boules de Couëron)" est chargé de rédiger ce compte rendu.

4,3) Suite à un problème au sein du bureau du club d'Aigrefeuille, Mr André SOGNO CORTE ne fait plus partie de ce club et de ce fait n'est plus membre de notre commission.